



# LETTRÉ D'INFORMATIONS – N° 2 / 2022

## **DRONES : RÈGLES D'UTILISATION ET MESURES DE PRÉVENTION FACE À UN USAGE MALVEILLANT**

Vous êtes de plus en plus à posséder un drone pour un usage de loisir. Son utilisation est soumise à des règles. La prévention des actes malveillants nécessite quelques bonnes pratiques.

### Je ne dois pas :

- Survoler les personnes sauf pour des drones très légers (< 250g) ;
- Voler au-dessus de l'espace public en agglomération sans autorisation préalable à la préfecture ;
- Perdre de vue mon aéronef en vol ;
- Dépasser la hauteur maximale de vol de 120 mètres ;
- Voler à proximité des aéroports et aérodromes ;
- Survoler les sites sensibles ou protégés ;



### Je dois :

- Respecter les conditions et restrictions applicables à la catégorie d'exploitation du drone (catégorie Ouverte ou Spécifique) \* ;
- M'enregistrer en tant qu'exploitant d'UAS ;
- Enregistrer le drone si celui-ci a une masse supérieure à 800 grammes ;
- Me conformer à l'obligation de signalement électronique si le drone a une masse supérieure à 800 grammes (250 grammes à compter du 01 juillet 2022) ;
- Respecter les zones interdites de survol en consultant le site Géoportail de l'IGN ;
- Respecter la vie privée d'autrui ;
- Souscrire un contrat d'assurance prenant en compte mon activité ;
- Respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne (arrêté du 27 octobre 2017).

Consulter le site de la DGAC pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur, et retrouver tous les liens vers les sites utiles : [https://www.ecologie.gouv.fr/exploitation-drones-en-categorie-ouverte#scroll-nav\\_\\_1](https://www.ecologie.gouv.fr/exploitation-drones-en-categorie-ouverte#scroll-nav__1)

\* Cadre des usages de loisirs et professionnels simplifiés, dit « catégorie ouverte ». Le recours à un exploitant professionnel de drones offre un cadre d'emploi plus large dit « catégorie spécifique » qui peut être mieux adapté à certains besoins.

**Gaëtan LIEVRE, Maire**

## **PISCINE HORS SOL : Attention aux réglementations en vigueur si vous envisagez d'installer une piscine hors sol cet été**

A la saison estivale, vous avez sans doute pour projet d'installer une piscine hors-sol dans votre propriété. Ce type de bassin artificiel est idéal pour se baigner et échapper à la chaleur de l'été. Toutefois, l'installation d'une piscine est soumise à une réglementation que vous devez respecter.

Est-ce que votre **Piscine non enterrée est gonflable, autoportée ou conçue en bois** ? Dans ces cas de figure, il n'est pas obligatoire de faire la demande d'un permis de construire.

Cependant, si votre projet concerne l'installation d'une grande piscine hors-sol faisant plus de 20 m<sup>2</sup> et plus de 1,80 m de hauteur, une autorisation d'urbanisme est nécessaire. Vous devez donc entrer en contact avec le service urbanisme de la commune. Dans tous les cas, **si vous envisagez de protéger votre piscine hors-sol avec un abri de piscine dont la hauteur est supérieure ou égale à 1 mètre 80, une demande de permis de construire est obligatoire.**

En cas de doutes, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie si vous avez des questions concernant les formalités administratives liées à la mise en place d'une piscine hors-sol. En qu'en cas de non-respect de ces conditions, les propriétaires peuvent être sanctionnés. Les sanctions peuvent inclure : l'interruption des travaux, la saisie du matériel, une amende...



**Gaëtan LIEVRE, Maire**

## PARTICIPATION CITOYENNE

Le mercredi 29 juin 2022 à 18h00 salle du conseil de la mairie, les élus ont reçu 2 responsables locaux de la gendarmerie qui sont venus vous présenter le dispositif sur la Participation Citoyenne.

Pour rappel :

Le **dispositif de participation citoyenne** vise à favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'Etat, les élus locaux et la population, à développer auprès de celle-ci une culture de la prévention de la délinquance ainsi qu'à améliorer les conditions d'exercice des missions dévolues aux forces de sécurité.

L'intérêt de cette démarche a été très appréciée des nombreuses personnes présentes et de par les différents échanges avec les forces de l'ordre.

Pour celles et ceux qui souhaitent adhérer à ce dispositif et qui n'ont pu être présents ce jour là, une fiche contact référent est à votre disposition en mairie. Cette dernière est à remplir avec vos coordonnées ainsi qu'une copie de votre pièce d'identité et à retourner au secrétariat de mairie.

**Anne-Laure ARENS REUTHER, Conseillère municipale**

PARTICIPATION CITOYENNE



POUR PLUS DE SÉCURITÉ

## FLEURISSEMENT

Cette année encore, la commission fleurissement a eu à cœur de fleurir l'ensemble de la commune. Les plantations ont eu lieu le jeudi 19 mai, après les Saints de glace.



### Concours «VILLAGES FLEURIS DES PIERRES DOREES»



Trophée « BOURGEADE

Après deux ans d'interruption à cause de la crise sanitaire, la communauté de communes BEAUJOLAIS PIERRES DOREES sous la responsabilité d'Antoine Duperray et de Daniel Paccoud a souhaité relancer le concours «Villages Fleuris des Pierres Dorées».

Une vingtaine de jurés ont sillonné les Pierres Dorées les 19 et 20 juillet pour apprécier le fleurissement des communes qui contribuent à mettre en valeur les villages. Des catégories seront faites en fonction du nombre d'habitants et les prix seront définis au vu des réalisations.

Comme par le passé, à l'occasion de cette manifestation seront remis en compétition le Trophée «BOURGEADE» une sculpture réalisée par Claude Bourgade de Theizé ainsi que le prix spécial pour la décoration Rosé, Nuits d'été. Ceux-ci seront décernés lors de la remise des prix le 22 Octobre 2022 à la salle associative du Tacot de Ville sur Jarnioux.

**Pascale Laurent, Adjointe déléguée au fleurissement**

## JOURNEE NETTOYAGE CITOYENNE

Le 7 mai 2022 dans le cadre de la journée nettoyage, tous les habitants étaient invités à donner de leur temps pour le bien de notre commune.

Cette noble cause a réuni une vingtaine de personnes qui ont retroussé leurs manches et enfilé les gants aux côtés des élus.

Grâce à cette énergie déployée dans la bonne humeur, avec une mobilisation massive de la société de chasse qui œuvre au maintien des accès de différents chemins, le maximum du territoire communal a pu être nettoyé. Cette matinée s'est soldée de manière conviviale, autour d'un petit buffet offert par la municipalité.

Cette dernière remercie sincèrement l'ensemble des participants. Parce que la propreté est l'affaire de tous, restons attentifs.

**Sandra TESSANDIER, Adjointe déléguée à l'environnement**



## LOTISSEMENT L'ECRIN

L'ensemble des lots sont vendus. Les demandes d'autorisations de travaux ont été déposées en mairie et transmises au service instructeur l'Agglo Villefranche Beaujolais et à l'architecte des bâtiments de France. Une première maison est sortie de terre.

**Pascale Laurent, Adjointe déléguée à l'urbanisme**



## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le projet de mise en place d'un conseil municipal des enfants s'est concrétisé le vendredi 8 avril par le vote des 26 élèves des classes de CE2, CM1 et CM2.

Les 6 élèves élus se sont retrouvés à la mairie le 15 avril afin d'élire le Maire et son Adjoint. Mademoiselle Alexane Brassard s'est vue confier le mandat de Maire et Mademoiselle Noélyce Carra celui de 1ère Adjointe. Elles seront accompagnées de Clémence Duperray, Inès Rivière, Aubin Hoppenot et Mathis Mulaton au titre de conseillers.

Pour rappel, le conseil municipal des enfants a pour but d'impliquer les jeunes habitants dans la vie citoyenne et communale avec un rôle consultatif, de leur permettre d'appréhender les droits et devoirs citoyens, d'élaborer des projets d'intérêt général. C'est aussi un moyen pour les enfants de faire entendre leurs besoins et leurs idées afin d'améliorer la vie dans la commune.



**Camille Limacher, Conseillère municipale**

## LES GNOLUS SONT ARRIVÉS A VILLE SUR JARNIOUX

Le Géocaching, c'est une nouvelle forme de chasse aux trésors à réaliser en famille pour découvrir un village, des lieux patrimoniaux ou des incontournables à faire autour de chez vous.

**Les Gnolus** est une application mobile 100% gratuite que propose Destination Beaujolais Bureau d'informations touristiques de Villefranche-sur-saône. Vous vous lancez sur un parcours muni de votre smartphone et arpentez les villages pour trouver Dyonitte, Graal, Ebolli, Yooka... d'étonnantes histoires et anecdotes vous attendent lors de ces balades ludiques mêlant histoire, patrimoine, nature et géologie.



Si vous avez envie d'une sortie originale avec du challenge, le géocaching est la solution parfaite pour une ballade en famille ou entre amis. Le lancement officiel du Géocaching en Beaujolais et l'ouverture des 12 parcours a eu lieu le samedi 16 avril 2022.

**Pascale LAURENT, Adjointe déléguée aux chemins et parcs de loisirs**

## MOUSTIQUES TIGRES, GUEPES, FRELONS...

Les beaux jours apportent bien des joies mais également leurs lots de désagréments...

Randonnées, piscines, barbecues, pique-niques, réserves d'eau, orages... Soyez vigilants !

Très présent sur la région du Rhône, le moustique tigre peut-être, par sa pique, vecteur de trois maladies graves : la Dengue, le Zika et le Chikungunya. Plutôt actif durant la journée, sa piqûre se sent immédiatement. Ne pas laisser d'eau stagnante après arrosage ou pluie, couvrir les réserves d'eau.



Piqûres d'hyménoptères prévention et conduite à tenir :

Lors de vos travaux en extérieur protégez-vous. Porter des vêtements de couleur claire, amples, éviter de porter du parfum, enlever les restes de boissons et de nourriture lors de vos repas.

**Les vibrations et le bruit provoquent défense et agression chez ces insectes !** En cas d'attaque, éviter les gestes brusques, s'éloigner, ne pas paniquer, les assaillants peuvent poursuivre sur plusieurs mètres. Se mettre à l'abri dans un endroit clos ou sous l'eau. En cas de forte attaque courir en zig zag dérouté les assaillants.

En cas de piqûre, approcher une source de chaleur de préférence. Laver et appliquer un antiseptique. Retirer les bijoux pour prévenir des gonflements. Piqûre d'abeille, retirer le dard sans éclater le sac à venin.

**Camille Limacher, Conseillère municipale**

### HYMÉNOPTÈRES



Abeille domestique  
(Apis mellifera)

Bourdon terrestre  
(Bombus terrestris)

Guêpe commune  
(Vespa vulgaris)

Frelon européen  
(Vespa crabro)

Frelon asiatique  
(Vespa velutina)



[www.moustigre.org](http://www.moustigre.org) / [www.eid-rhonealpes.com](http://www.eid-rhonealpes.com)



**Frelon asiatique**

**Signalez en Rhône-Alpes**

<https://www.frelonsasiatiques.fr/>



## AIDE A L'ACHAT D'UN VELO

Lors du Conseil Communautaire du 24 février dernier, les élus de la Communauté d'Agglomération ont adopté à l'unanimité un Plan Vélo ambitieux et adapté à la réalité du territoire, réaffirmant ainsi leur volonté de faire de Villefranche Beaujolais Saône un véritable «territoire de mobilités» d'ici 2026.

**La commune s'inscrit dans la continuité de cette démarche en octroyant une aide financière aux Villésiens ayant bénéficié de l'aide de la CAVBS.**

- 50 % du montant de la subvention de la CAVBS sera allouée aux Villésiens dans la limite de 100 € pour un vélo neuf et 50 € pour un vélo d'occasion, incluant les VAE.

Pour bénéficier de l'aide il faudra fournir l'attestation de la CAVBS, la facture de votre achat et un Rib.

**Gaëtan LIEVRE, Maire**

La Communauté d'Agglomération accompagne les actifs\* dans leurs trajets du quotidien

Profitez de l'aide à l'achat d'un vélo !

VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE agglo

Trajets domicile-travail, domicile-études et de courtes distances

+ d'infos et conditions d'attribution sur [agglo-villefranche.fr](http://agglo-villefranche.fr)

\*Personne majeure en activité, en formation, en étude ou à la recherche d'un emploi

## PRÊT DE MATERIEL A TITRE GRACIEUX

Pour rappel et à titre informatif, la commune met à disposition, à titre gracieux pour les Villésiens ainsi que les associations du village, du matériel tel que tables, chaises et bancs pour vos différentes manifestations.

Par ailleurs, pour les associations exclusivement, 2 barnums sont à leur disposition.

Dans la perspective de répondre efficacement aux nombreuses demandes individuelles ou collectives, il est indispensable de respecter la procédure suivante :

- la demande doit être faite auprès du secrétariat de mairie soit par téléphone au : [04 74 03 81 87](tel:0474038187) soit par mail [secretariat@ville-sur-jarnioux.fr](mailto:secretariat@ville-sur-jarnioux.fr) et ce minimum 15 jours avant la date de votre événement.
- un formulaire de prêt de matériel est à remplir en mairie, accompagné d'un chèque de caution de 100 euros à l'ordre du Trésor Public (à titre de garantie destinée à couvrir les frais éventuels de réparation, de perte ou dégradation du matériel prêté) et une caution de 1 000 euros pour les barnums.
- le matériel est à récupérer et à rendre en Mairie aux horaires d'ouverture de celle-ci.

**Sandra TESSANDIER, Adjointe déléguée fêtes et cérémonie, vie associative**

## PROJET POLE SANTE

L'achat par la commune de la maison REJAUNIER, située en plein cœur du village, a permis d'avancer sur le projet de création d'un pôle santé pluridisciplinaire sur la commune de Ville-sur-Jarnioux.

L'étude de faisabilité est en cours pour permettre d'affiner le projet avec l'espoir que celui-ci puisse être opérationnel fin 2023. L'objectif est d'apporter ainsi aux habitants un nouveau service de proximité.

Vous êtes médecin généraliste, spécialiste ou paramédical et vous souhaitez vous installer à Ville-sur-Jarnioux dans un cadre apaisant ? Vous connaissez des professionnels de santé qui cherchent à s'installer ?

Contactez-nous pour nous rencontrer en adressant un mail à [communication@ville-sur-jarnioux.fr](mailto:communication@ville-sur-jarnioux.fr)

**Sandra TESSANDIER, Adjointe déléguée au développement économique**

## CONGES ANNUELS DU SECRETARIAT DE MAIRIE



**Le secrétariat sera fermé du 8 août au 21 août 2022**

**Et du 12 septembre au 16 septembre 2022**

## SUIVRE LES INFORMATIONS UTILES DE VOTRE COMMUNE EN TEMPS REEL



Suivez l'actualité et les alertes de la Commune avec l'application Gratuite PanneauPocket

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

EXPLORE IT ON AppGallery

